

Par le président :

Q. Cherche-t-on à procurer des serviteurs et des servantes aux anciennes provinces?—R. Oui. Nous offrons un bonus de \$5 pour chaque servante de bonne réputation, et âgée de 15 à 30 ans, amenée au Canada par madame Burt.

Par Mr McDonald (Assiniboïa) :

Q. Avez-vous reçu des immigrants de France?—R. Oui, le rapport annuel indique que nous en avons reçu un bon nombre. Le comité voudra bien observer que dans le rapport annuel, il y a un tableau indiquant qui s'est établi sur un homestead l'année dernière.

Par Mr Cargill :

Q. Croit-on que les compagnies de transport accepteront ces conditions?—R. Très certainement, puisque la proposition vient d'elles-mêmes. La question est de savoir si le gouvernement les acceptera ou non. Je dirai qu'il y a eu 107 inscriptions faites par des immigrants de France l'année dernière, et 54 par des chefs de famille venant de Belgique.

Par Mr McDonald (Assiniboïa) :

Q. Je crois que nous devrions nous occuper des pays d'Europe plus que des Etats-Unis?—R. La masse de ceux qui sont venus cette année des Etats-Unis ne sont pas des Canadiens. Ce sont tous des Européens et des Américains, et je prendrai la liberté de renvoyer le comité aux observations que j'ai faites dans le rapport annuel, concernant leur supériorité comme classe, et les avantages qu'ils ont sur l'immigrant ordinaire d'Europe quand ils s'établissent dans notre Nord-Ouest. Sur 513 inscriptions faites par des immigrants des Etats-Unis, 92 seulement l'ont été par des Canadiens. Relativement à nos travaux en Europe, je ferai observer au comité que nous éprouvons de grandes difficultés dans les pays septentrionaux d'où nous viennent les meilleurs colons. Les meilleurs hommes que nous pouvons y envoyer sont ceux qui ont bien réussi dans notre pays. Il est essentiel qu'ils travaillent parmi leurs amis avec beaucoup de prudence, afin d'éviter les infractions aux lois concernant l'immigration. Ainsi, vous voyez qu'il faut envoyer non-seulement des hommes originaires de ces pays et ayant réussi comme cultivateurs dans le Canada, mais des hommes de jugement qui ne causeront pas d'embarras ni au gouvernement ni à eux-mêmes. Les lois de l'Allemagne sont particulièrement rigoureuses sur ce point. Relativement à nos travaux dans les Etats-Unis je ferai observer que les obligations du gouvernement au sujet des agences ne sont pas d'un caractère permanent. Nous pouvons retirer nos agents des Etats-Unis à un jour d'avis.

Ayant lu la transcription ci-dessus, je la trouve exacte, en ce qui concerne mon témoignage.

A. M. BURGESS.

Sous-ministre de l'intérieur.